



# Modalités de Contrôle des Connaissances

## Master 1 Droit pénal et carrières judiciaires

### Année 2018/2019

**Responsables :** M. François ROUSSEAU et Mme Hélène DANTRAS-BIOY

**Contact :** masters1.droit@univ-nantes.fr

#### SEMESTRE 7

	Par semestre		Modalités	Par semestre		type d'épreuve session unique (décembre - janvier)	durée des écrits
	CM	TD		ECTS	Coef.		
<b>UE1 de méthodologie et de spécialisation en droit pénal (D7PECJ1)</b>			<b>Obligatoire</b>	16	16		
Grands thèmes du droit pénal contemporain (D7CM-42)	30h		2 CM + 2 TD		1	Écrit	3h00
TD Grands thèmes du droit pénal contemporain (D7TD-42)		16h				Contrôle continu tout au long du semestre	
Procédure pénale (Le procès) (D7CM-64)	30h					Écrit	3h00
TD Procédure pénale (Le procès) (D7TD-64)		16h				Contrôle continu tout au long du semestre	
<b>Unité d'enseignements de spécialisation en sciences criminelles (D7PECJ2)</b>			<b>Obligatoire</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		
Criminologie (D7CM-10)	30h		2 CM		1	Écrit	2h00
Pénologie (D7CM-62)	30h						
<b>Unité d'enseignements complémentaire en droit privé (D7PECJ3)</b>			<b>Obligatoire</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		
Contentieux administratif (D7CM-08)	30h		2 CM au choix		1	Si effectif < 50 = Oral ; Si effectif >50 = Écrit 1h	
Contrats civils et commerciaux approfondis (D7CM-09)	30h					Si effectif < 50 = Oral ; Si effectif >50 = Écrit 1h	
Droit international privé 1 (D7CM-27)	30h					Si effectif < 50 = Oral ; Si effectif >50 = Écrit 1h	
Droit judiciaire privé approfondi (D7CM-28)	30h					Si effectif < 50 = Oral ; Si effectif >50 = Écrit 1h	
Régimes matrimoniaux (D7CM-68)	30h					Si effectif < 50 = Oral ; Si effectif >50 = Écrit 1h	
<b>Unité linguistique 1 (D7UEL01)</b>			<b>Obligatoire</b>	<b>2</b>	<b>2</b>		
Langue étrangère : Allemand (D7TD-90), Anglais (D7TD-91) ou Espagnol (D7TD-92)		20h	1 langue au choix (obligatoire)		2	Contrôle continu tout au long du semestre	
<b>Unité de compétences numériques 1 (D7UEN01)</b>			<b>Facultatif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
C2i niveau 2 Métiers du droit (1) (D7CM-96), (D7TD-96)	15h	11h	Facultatif		0	Certification	
C2i niveau 2 Métiers du droit tutorat (D7TD-97)		11h					

Voté par le Conseil de Gestion du 31/05/18

# Modalités de Contrôle des Connaissances

## Master 1 Droit pénal et carrières judiciaires

### Année 2018/2019

#### SEMESTRE 8

	Par semestre		Modalités	Par semestre		type d'épreuve session unique (avril - mai)	durée des écrits
	CM	TD		ECTS	Coef.		
<b>UE2 de méthodologie et de spécialisation en droit pénal (D8PECJ1)</b>			<b>Obligatoire</b>	<b>20</b>	<b>20</b>		
Ateliers transversaux d'étude de cas (D8TD-03)		20h	2 CM + 2 TD		2	Grand oral de plaidoirie	
Droit pénal de l'entreprise (D8CM-29)	30h			1	Écrit		3h00
TD Droit pénal de l'entreprise (D8TD-29)		16h		1	Contrôle continu tout au long du semestre		
Droit pénal international (D8CM-31)	30h			2	Écrit		3h00
<b>Unité d'enseignements complémentaire en droit privé et droit public (D8PECJ2)</b>			<b>Obligatoire</b>	<b>8</b>	<b>8</b>		
Droit de la santé (D8CM-12)	30h		2 CM au choix		1	Si effectif < 50 = Oral ; Si effectif >50 = Écrit 1h	
Droit des successions (D8CM-22)	30h			1	Si effectif < 50 = Oral ; Si effectif >50 = Écrit 1h		
Droit international privé 2 (D8CM-28)	30h			1	Si effectif < 50 = Oral ; Si effectif >50 = Écrit 1h		
Libertés et droits fondamentaux approfondis (D8CM-42)	30h			1	Si effectif < 50 = Oral ; Si effectif >50 = Écrit 1h		
Histoire des idées politiques (sous réserve d'ouverture) (D8CM-39)	30h			1	Écrit		1h00
<b>Unité linguistique 2 (D8UEL01)</b>			<b>Obligatoire</b>	<b>2</b>	<b>2</b>		
Langue étrangère : Allemand (D8TD-90), Anglais (D8TD-91) ou Espagnol (D8TD-92)		20h	1 langue au choix (obligatoire)		2	Contrôle continu tout au long du semestre	
<b>Unité de compétences numériques 2 (D8UEN01)</b>			<b>Facultatif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
C2i niveau 2 Métiers du droit (1) (D8CM-96), (D8TD-96)	15h	11h	Facultatif		0	Certification	
C2i niveau 2 Métiers du droit tutorat (D8TD-97)		11h					

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un stage volontaire hors cursus

(1) C2i (Certificat Informatique et Internet) Inscription sur l'un ou l'autre des semestres (limité à 100 places)

Si le nombre d'inscrits dans une matière sans TD est inférieur à 50, cette matière est obligatoirement validée par un oral. A partir de 50 inscrits, la matière est validée selon les modalités fixées dans le RCC qui peuvent être un oral ou un écrit.

La disposition générale concernant les dispenses d'assiduité est à consulter dans l'article 12 du RCC des masters.

Voté par le Conseil de Gestion du 31/05/18